

Déposer votre plainte en ligne



Vous pouvez effectuer votre dépôt de plainte en ligne, «**e-plainte**», depuis votre domicile lorsque :

- Les faits se sont produits dans le Canton de Vaud
- L'auteur est inconnu

La plainte en ligne est possible pour :

- Vol **simple**
- Vol de **cycle** non-immatriculé
- **Dommage à la propriété** sur un objet ou un véhicule

Avant de commencer pensez à préparer :

- Une **pièce d'identité**
- La **date**, l'**heure** et le **lieu** des faits
- Les **informations** sur les objets volés ou les dommages

Scannez le QR code ou allez sur le site pour :

- Obtenir des conseils de prévention
- Accéder à la plateforme e-plainte



votrepolice.ch

Dans les cas suivants, rendez-vous directement dans un poste de police ou de gendarmerie :

- Les plaintes d'événements situés hors du Canton de Vaud
- Les délits commis sur internet (cybercriminalité)
- Les menaces et injures
- Les vols de véhicules immatriculés
- Les vols de plaques d'immatriculation
- Les vols par effraction ou par introduction clandestine
- Les vols à la tire et à l'arraché
- Les vols de carte d'identité ou de passeport
- Les accidents de la circulation
- Les plaintes où des éléments existent (imagerie, auteurs présumés), si les auteurs sont connus, s'ils peuvent être identifiés sur la base d'images ou si des informations peuvent permettre de les identifier
- Les dommages à la propriété dus à des incendies

En cas **d'urgence** composez le **117**.

Les postes de police et de gendarmerie à votre disposition :



suisse-epolice.ch